



# MAIRIE DE VILLETTE D'ANTHON



REOUVERTURE PROGRESSIVE DE LA BIBLIOTHEQUE AU 2 JUIN 2020



Dans une première phase, un accueil dédié au retour et au prêt de documents avec mise en place d'un protocole sanitaire précis à respecter dans le respect du protocole du Ministère de la Culture.

## MESURES de PROTECTION

- Port du masque conseillé
- Lavage des mains (gel hydroalcoolique)
- Distanciation 1.50 mètre
- Les regroupements dans des espaces réduits doivent être limités.
- Les animations sont suspendues



## DECONFINEMENT MODE D'EMPLOI

Vous souhaitez vous rendre à la bibliothèque pour rendre des documents : A partir du 20 mai 2020 aux horaires ci-dessous :

Mardi – Vendredi : 16h00-18h00

Mercredi : 15h00-18h00

Samedi : 10h00-12h00

## LE RETOUR DES OUVRAGES

Mode d'emploi par étape aux lecteurs :

1. **Rapporter les ouvrages empruntés.** (Ils sont tous munis d'un code-barres sur la couverture du livre)
2. **Vérification par l'utilisateur avant le retour des prêts :**
  - Pas de livres personnels
  - Pas de livres ayant fait l'objet de dons par la bibliothèque aux usagers
  - Pas de livres en provenance d'autres bibliothèques
  - Les revues avec CD : le CD doit être ranger à l'emplacement qui lui est réservé dans le rabat de la couverture
  - Retirer : marque-pages ou autres éléments glissés à l'intérieur des livres
  - Ne pas oublier les cartes de lecteurs à l'intérieur
3. L'entrée se fera par le côté latéral de la bibliothèque (salle Georges Bazin)
4. Un membre par famille est autorisé à accéder à la bibliothèque (1 adulte ou 1 adolescent à partir de 14 ans)
5. 1 seule personne autorisée à l'intérieur du bâtiment
  - La personne dépose les livres et magazines selon les **consignes affichées** dans le SAS d'entrée.
  - Les personnes suivantes attendent à l'extérieur en respectant les mesures de distanciation de 1m50
6. Le port du masque est conseillé
7. Lavage des mains au gel hydroalcoolique à l'entrée
8. Retour des ouvrages sur tables prévues à cet effet, (suivre les indications concernant la date et le jour de permanence pour les livres)
9. Retour des magazines « jeunesse et adultes » bacs/cartons réservés à cet effet
10. Retour des revues sans couverture plastique : courrier international (1 jour – 1 actu)
11. Les retours seront mis en quarantaine 10 jours ou désinfectés dans un local dédié
12. Respecter la circulation.
13. Les poussettes, vélos, trottinettes, skates, ou autres engins doivent rester à l'extérieur du bâtiment.

## LE PRET DES OUVRAGES A PARTIR DU 2 JUIN 2020

1. Le prêt de documents avec retrait à la bibliothèque peut s'opérer seulement après pré-réservation téléphonique car l'accès des usagers aux collections en libre accès et aux autres espaces n'est pas autorisé.
2. Les réservations et conseils peuvent s'effectuer aux heures d'ouverture de la bibliothèque par :
  - Par téléphone - par mails
3. Les ouvrages réservés seront remis sur rendez-vous.

Fait à Villette d'Anthon le 19 mai 2020.

Le Maire

Bruno GINDRE

